

L'INFO-MÉNO

Édition du 09 octobre 2024

Bonjour à tous. Voici un bref résumé des actualités de la Zec.

Projet ours code d'éthique

Lors des consultations sur le prochain plan de gestion de l'original, la question de la chasse à l'ours a été soulevée! Il y a plusieurs années, notre zec, dans le cadre d'une mesure de protection de la faune, avait aboli la période automnale de chasse à l'ours. Il est bien connu que ce dernier fait partie de la vie des orignaux à titre de prédateur. Évidemment, il ne faut pas perdre de vue qu'avant que l'homme soit présent dans l'équation, il y avait des ours et des orignaux (en plus des tiques, des loups, des hivers rigoureux, etc.).

Nos statistiques nous indiquent la récolte annuelle et un aperçu de la pression de chasse sur les différents gibiers. Cependant, il serait intéressant de connaître plus en profondeur l'étendue de nos actions sur l'ours noir. Nous aimerions ainsi vous proposer un modèle de code d'éthique qui s'appliquerait pour la chasse de ce gibier. Évidemment, ce code serait à participation volontaire et aurait aussi comme objectif de créer un lien entre les chasseurs.

N'hésitez pas à nous communiquer vos idées et commentaires.

info.menokeosawin@gmail.com

Suivant la réception de ceux-ci, nous tâcherons de vous arriver avec une proposition de texte conséquente.

Camping

L'année dernière, le Ministère a procédé à une nouvelle phase dans la mise en application des nouvelles règles. Tel que mentionné antérieurement, nous avons l'obligation de déposer deux fois par année un rapport faisant état de la situation de nos campings aménagés. Nous tenons à souligner ici la grande ouverture dont nos campeurs ont fait preuve au cours de la mise en application de cet exercice réglementaire. Les nouvelles prescriptions ont été incluses dans un bail de location à faire signer par tous les utilisateurs de ce service, ce qui responsabilise le détenteur du droit. Ce sont eux qui sont les premiers concernés et le conseil d'administration est là pour faire le pont entre eux et les responsables gouvernementaux. Notre rôle est de définir ensemble les règles en demeurant dans le cadre législatif du Ministère. Rappelons par surcroît que les campeurs se doivent aussi de respecter la réglementation municipale, celle sur l'environnement, la SAAQ, etc.

L'INFO-MÉNO

Édition du 09 octobre 2024

Par ailleurs, afin d'offrir aux personnes intéressées un site offrant le raccordement à une installation septique, le projet camping 3 est toujours à l'étude par le Ministère et devrait, nous l'espérons, voir sa mise en place au début de la saison 2025, suivant son approbation officielle.

Concernant le camping rustique, nous utilisons les règles de base qui prévalent partout au Québec. C'est-à-dire, ne pas obstruer un chemin et ne pas utiliser les secteurs de mise à l'eau, incluant les stationnements de ces derniers. Cependant notre organisme pourrait encadrer de manière plus stricte cette activité. Des normes ministérielles balisent la mise en place d'une réglementation particulière. Comme certains membres nous ont interpellés à ce sujet, nous prévoyons regarder avec vous les possibilités qui s'offrent à nous et, ensemble, si besoin est, parvenir à définir de nouvelles règles de fonctionnement.

Opérations forestières

Les chantiers CADEAU & SURPRISE ont débuté leurs opérations cet automne. Le tout a débuté par une réfection majeure du chemin menant de l'accueil au lac Maggy. Un investissement que la zec n'aurait jamais été en mesure de réaliser. Il faut voir que ces travaux ont eu comme objectif d'améliorer la surface roulante, son drainage ainsi que sa géométrie horizontale et verticale. Ces derniers éléments ont comme avantage de rendre la route plus sécuritaire, en offrant une meilleure visibilité.

Ces chantiers sont le résultat des deux dernières années de travail du comité « Projet pilote opérations forestières » formé des gens du Ministère, des entreprises, de notre zec et de l'association des gestionnaires de zecs de la Mauricie (Regroupement des 11 zecs de la Mauricie)

La planification théorique étant très avancée, il faut maintenant passer de la parole aux actes! Est-elle parfaite ? Sûrement pas, se veut-elle flexible afin de s'ajuster? Bien sûr ! Donc nous avons besoin de vous afin de documenter les bonnes comme les moins bonnes choses. Et surtout, si vous avez des questions, nous sommes là pour vous aider à trouver la réponse.

Toujours à la même adresse : info.menokeosawin@gmail.com.

Chasse 2024

La saison de chasse est déjà débutée sur la Zec et beaucoup attendent avec impatience la semaine qui s'en vient, avec la chasse à l'orignal à la carabine qui s'ouvre samedi. C'est donc le moment tout désigné pour rappeler à tous que nous avons adopté collectivement un code d'éthique pour la chasse à l'orignal, que nous vous suggérons de

L'INFO-MÉNO

Édition du 09 octobre 2024

relire, dans le but de partir le bal dans la meilleure ambiance possible pour tous. Vous pourrez le trouver sur notre site Web sous le lien suivant :

<https://zecmenokeosawin.reseazec.com/activites/chasse/>

Nous vous souhaitons à tous et à toute une saison 2024 mémorable.

Stationnement sur la Borgia – hiver 2024-2025

Nous tenons à porter à votre attention, surtout pour les membres du secteur du lac Rebours, que la zec Borgia offre la possibilité de stationner des voitures sur son stationnement situé dans le secteur au coût de 50\$ par voiture pour la saison 2024-2025. Vous pouvez vous procurer des vignettes à cet effet au Dépanneur Gauvin à La Tuque ou à l'un des postes d'accueil de la Borgia #1 ou #3. Bonne saison hivernale à tous!

Votre conseil d'administration!